

## Compte rendu du Bureau du 17 décembre 2019

---

### Ordre du jour :

- 1) *Saisines à valider*
- 2) *Programme de travail 2020 du HCB*
- 3) *Evolution de la procédure de transmission des saisines traitées par le CS confiné*
- 4) *Points d'actualité du HCB*

---

### 1) Saisines validées

- 2 saisines de la Direction générale de la recherche et de l'innovation sur les dossiers (de déclaration et d'agrément) d'utilisation confinée d'OGM.

Il s'agit de 115 dossiers : 75 demandes d'agrément et 40 déclarations d'utilisation (dont 4 en thérapie génique).

Les dossiers ont été inscrits à l'ordre du jour du CS confiné du 17 décembre 2019.

### 2) Proposition de programme de travail 2020 du HCB

Pour l'année de transition à venir, le bureau propose de privilégier les travaux qui sont de portée générale et qui seront de nature à contribuer à un passage de relais. Ainsi, en parallèle aux réponses à des saisines gouvernementales, les comités du HCB pourront travailler sur les dossiers majeurs suivants :

- Pour le CEES
  - Les aspects socio-économiques du forçage génétique (*gene drive*) dans le cadre de l'auto-saisine ;

- Identifier les questions à approfondir à la suite des travaux réalisés et des propositions formulées par le groupe de travail CJUE ;
  - Les aspects économiques de la thérapie génique.
- Pour le CS
    - Questions scientifiques dans le cadre de l'auto-saisine relative au forçage génétique;
    - Procéder à une actualisation des données scientifiques mobilisées dans l'avis sur les moustiques, autant que de besoin ;
    - Proposition d'évolution du mode de traitement et de l'expertise des dossiers en milieu confiné.

### **3) Evolution de la procédure de transmission des saisines traitées par le CS confiné**

Dans le cadre des avis rendus par le comité scientifique du HCB sur les demandes d'utilisation d'OGM en milieu confiné reçues par le MESRI, ce dernier avait alerté le HCB sur les difficultés qu'il rencontrait à répondre aux déposants dans les délais réglementaires. La procédure suivie actuellement, à savoir le MESRI transmet une fois par mois les dossiers de demande reçus, ne paraît pas satisfaisante.

Après plusieurs réunions de travail, le MESRI et le HCB se sont accordés sur une transmission bimensuelle des dossiers à évaluer. Ainsi, le HCB sera saisi dorénavant 20 jours et 10 jours avant la séance du comité scientifique :

- La saisine à 20 jours comprendra tous les dossiers déclaratifs (C1 et C2) et non déclaratifs (C2, C3 et C4).
- La saisine à 10 jours comprendra les dossiers non déclaratifs (a priori C2, et certains C3).

### **4) Points d'actualité du HCB**

A titre liminaire, les membres du Bureau ont tenu à adresser leurs remerciements aux personnels du secrétariat pour avoir assuré, compte tenu des grèves et des perturbations des transports publics à Paris, l'organisation de la séance du mois de décembre du comité scientifique.

*- Prolongation du second mandat du HCB.*

Le décret prolongeant le mandat du HCB a été publié le 14 décembre 2019 :

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000039508037&categorieLien=id>

Ce décret prolonge d'une année les mandats du président, des présidents des comités et des membres des comités du HCB. Le terme de cette prolongation est donc fixé au 31 décembre 2020.

Les membres des comités en ont été informés par un courrier signé des 5 ministères auprès desquels le HCB est placé.

#### *- Evolution du HCB*

Le président et le secrétaire général du HCB ont été reçus par le nouveau conseiller « Environnement et risques » du cabinet de la ministre du MTES. Ce dernier a notamment pu préciser qu'aucune décision concernant l'évolution du HCB n'avait été prise, qu'il était nécessaire de prendre le temps de la concertation entre les 5 ministères concernés pour identifier une solution qui réponde aux attentes.

#### *- Evolution au sein de l'équipe du secrétariat du HCB*

Une des responsables scientifiques en charge des dossiers du comité scientifique a indiqué avoir accepté de rejoindre un établissement de recherche et d'évaluation où un CDI lui a été proposé. Elle quittera le Haut Conseil le 29 février prochain. La procédure de remplacement a été engagée auprès du service RH du ministère. Pendant la vacance de ce poste, les membres du Bureau ont tenu à souligner qu'il sera plus difficile encore de traiter les dossiers plantés à 3 mois.

Une autre responsable scientifique auprès du comité scientifique dont le CDD arrive à terme le 30 décembre prochain sera prolongée par le MTES par voie de CDI.

#### *- Subvention*

Au cours du 13<sup>ème</sup> congrès européen de parasitologie organisé à Belgrade du 25 au 29 août 2020, se déroulera une session co-organisée par le HCB sur les nouveaux outils de lutte contre les moustiques. A ce titre, le Bureau valide le principe d'une participation du HCB aux frais d'organisation de cette session, plafonnée à un montant de 5 000€.